

Annexe I : Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

N°15679*04

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement

Ministère chargé des installations classées pour la protection de l'environnement

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

2.1.a Personne phy Nom, prénom 2.1.b Personne moi Dénomination ou raison sociale N° SIRET Qualité du signataire Le nom de la personne, prome nécessaire à l'inforelations entre le publicate l'exploitant personne phydes relations entre le publicate l	as LE RELAIS VAL DE 23 801 394 00056 irectrice générale déléguée hysique ou morale, qui exprmation du public, publié et l'administration. On fait craindre des représes ique peut demander que lic et l'administration : es données seraient mis dresse du domicile ou de 39 74 85 85	lir le 2.1.a pour un particulier): une société civile ou de SEINE serce une activité soumisé sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas meses en ligne, je souha	Madame Madame Commerciale ou une Forme juridique se à la réglementation application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	
2.1.a Personne phy Nom, prénom 2.1.b Personne moi Dénomination ou raison sociale N° SIRET Qualité du signataire Le nom de la personne, prome nécessaire à l'inforelations entre le public de l'exploitant personne phy des relations entre le publicate l'exploitant personne phy d	rale (vous représentez un par les les un par les les RELAIS VAL DE les 801 394 00056 lirectrice générale déléguée physique ou morale, qui ex primation du public, publié et l'administration. In fait craindre des représes sique peut demander que lic et l'administration : les données seraient mis dresse du domicile ou de 39 74 85 85	une société civile ou de SEINE SEINE erce une activité soumisé sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas meses en ligne, je souha	Madame commerciale ou une Forme juridique se à la réglementation application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	Monsieur e collectivité territoriale) : SCOP SA à capital variable n relative aux ICPE est une information regarde ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des la sécurité publique ou à la sécurité des personne le l'application du d) de l'article L. 311-5 du code le l'application du d) de l'article L. 311-5 du code le l'application du d) de l'article L. 311-5 du code le l'application du d) de l'article L. 311-5 du code le l'application du d)
Nom, prénom 2.1.b Personne moi Dénomination ou raison sociale N° SIRET Qualité du signataire Le nom de la personne, prome nécessaire à l'informetations entre le public et l'exploitant personne phydes relations entre le public et l'exploitant perso	ale (vous représentez una la company la comp	serve une activité soumis s' sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas m ses en ligne, je souha	Forme juridique se à la réglementation application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	e collectivité territoriale) : SCOP SA à capital variable n relative aux ICPE est une information regarde ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des la sécurité publique ou à la sécurité des persons le l'application du d) de l'article L. 311-5 du code
2.1.b Personne moi Dénomination ou raison sociale N° SIRET Qualité du signataire Le nom de la personne, promme nécessaire à l'inferelations entre le publice d'exploitant personne phydes relations entre le publical l'exploitant personne phydes relations entre le publical l'exploi	as LE RELAIS VAL DE 23 801 394 00056 irectrice générale déléguée hysique ou morale, qui exprmation du public, publié et l'administration. On fait craindre des représes ique peut demander que lic et l'administration : es données seraient mis dresse du domicile ou de 39 74 85 85	SEINE erce une activité soumis i sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas m ses en ligne, je souha	Forme juridique se à la réglementation application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	SCOP SA à capital variable n relative aux ICPE est une information regardo ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code de la sécurité publique ou à la sécurité des person de l'application du d) de l'article L. 311-5 du cod
Dénomination ou raison sociale N° SIRET Qualité du signataire Le nom de la personne, promme nécessaire à l'inferelations entre le public et l'exploitant personne phydes relations entre le publications entre le publication ent	as LE RELAIS VAL DE 23 801 394 00056 irectrice générale déléguée hysique ou morale, qui exprmation du public, publié et l'administration. On fait craindre des représes ique peut demander que lic et l'administration : es données seraient mis dresse du domicile ou de 39 74 85 85	SEINE erce une activité soumis i sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas m ses en ligne, je souha	Forme juridique se à la réglementation application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	SCOP SA à capital variable n relative aux ICPE est une information regardo ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code de la sécurité publique ou à la sécurité des person de l'application du d) de l'article L. 311-5 du cod
raison sociale N° SIRET Qualité du signataire Le nom de la personne, p comme nécessaire à l'infe relations entre le public e Toutefois, si sa publicatio l'exploitant personne phy des relations entre le pub Dans l'hypothèse où ce 2.2 Coordonnées (a N° de téléphone N° voie 15 Ecoparc des Cettons Code postal 78	rectrice générale déléguée hysique ou morale, qui ex ormation du public, publié et l'administration. on fait craindre des représs sique peut demander que lic et l'administration : es données seraient mis dresse du domicile ou a 39 74 85 85	erce une activité soumis i sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas m ses en ligne, je souha	se à la réglementation application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	n relative aux ICPE est une information regardo ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des la sécurité publique ou à la sécurité des persons le l'application du d) de l'article L. 311-5 du cod
Qualité du signataire Le nom de la personne, p comme nécessaire à l'inferelations entre le public e Toutefois, si sa publication l'exploitant personne phy des relations entre le publicans l'hypothèse où ce 2.2 Coordonnées (a N° de téléphone 01 Secopare des Cettons Code postal 78	irectrice générale déléguée hysique ou morale, qui ex ormation du public, publié et l'administration. on fait craindre des représi sique peut demander que lic et l'administration : es données seraient mis dresse du domicile ou a 39 74 85 85	erce une activité soumis sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas m ses en ligne, je souha du siège social)	se à la réglementation application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	n relative aux ICPE est une information regardo ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des la sécurité publique ou à la sécurité des persons le l'application du d) de l'article L. 311-5 du cod
signataire Le nom de la personne, promme nécessaire à l'inferelations entre le public et l'exploitant personne phydes relations entre le public et l'exploitant personne entre l'exploitant entre l'exploitant entre l	physique ou morale, qui ex prmation du public, publié et l'administration. on fait craindre des représo sique peut demander que lic et l'administration : es données seraient mis dresse du domicile ou a 39 74 85 85	erce une activité soumis sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas m ses en ligne, je souha du siège social)	application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des la sécurité publique ou à la sécurité des persons le l'application du d) de l'article L. 311-5 du cod
comme nécessaire à l'inforelations entre le public et Toutefois, si sa publication de l'exploitant personne phy des relations entre le publication de l'exploitant personne phy des relations entre le publicans l'hypothèse où ce 2.2 Coordonnées (a N° de téléphone 01 N° voie 15 Ecoparc des Cettons Code postal 78	ormation du public, publié et l'administration. on fait craindre des représ sique peut demander que lic et l'administration : es données seraient mis dresse du domicile ou a 39 74 85 85	i sans anonymisation en ailles ou est susceptible la donnée ne soit pas m ses en ligne, je souha lu siège social)	application des disp de porter atteinte à l ise en ligne au titre d	ositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des la sécurité publique ou à la sécurité des persons le l'application du d) de l'article L. 311-5 du cod
N° de téléphone 01 N° voie 15 Ecoparc des Cettons Code postal 78 6i le demandeur réside	39 74 85 85			
N° voie 15 Ecoparc des Cettons Code postal 78 Si le demandeur réside				
Ecoparc des Cettons Code postal 78 Si le demandeur réside		Adresse électronique		
Code postal 78	Type de vo	ie rue	Nom de voie	Panhard et Levassor
Si le demandeur réside			Lieu-dit ou BP	
	570 Commun	CHANTELOUP LE	S VIGNES	
	à l'étranger Pay	rs		Province/Région
2.3 Personne habil	itée à fournir les rense	ignements demand	és sur la présente	demande
Cochez la case si le de	emandeur n'est pas rep	résenté 🗆	Madame [■ Monsieur □
lom, prénom	ORAND Emilie		Société	EBS LE RELAIS VAL DE SEINE
Service			Fonction	Dinastrias aémérals délégués
Adresse				Directrice générale déléguée
l° voie	Type de voi	e rue	Nom de voie	Panhard et Levassor
Ecoparc des Cettons		1	Lieu-dit ou BP	
Code postal 783	570 Commun	e CHANTELOUP LES VIG	NES	
		-10		
l° de téléphone 013	39 74 85 85-06 32 753595	Adresse électronique	emorand@ebsrvds.	com
	nérales sur l'instal			And the last of the
3.1 Adresse de l'inst	allation	A DESCRIPTION		
l° voie	Type de voi	e rue	Nom de la voie	Panhard et Levassor
Ecopare des Cettons			Lieu-dit ou BP	
ode postal 785	Commune	e CHANTELOUP LES	-	
3.2 Emplacement de			E RESIDE	

stallation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ?	Oui □ Non 国
ui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune cernée :	
oformations sur le projet	
1 Description	
scription de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éve	ntuels travaux de démolition et de construc
site actuel se compose de bâtiments de transit et de tri de textiles usagés en vue de leur réut bâtiment actuel représente environ 4 400 m2	tilisation ou de leur recyclage.
site représente une surface d'environ 2 hectares. L'essentiel des terrains appartient au site, o acquisition au niveau de la zone projet. bâtiment en projet représente environ 4 500 m2. Il sera construit en murs préfabriqués bét	
activités de réception, tri, pressage en balles, stockage intermédiaire et produits expédiés s reaux sera construite.	seront redéployés. Une zone complémentaire de
extension permettra de passer de 5 000 t à 8 000 t par an de textiles et vêtements usagés trié	és sur site.



4.2 Votre p	rojet est-il un :	Nouveau site ☐ Site existant ■	
les installation	ature et le volume des activités ainsi des projetées relèvent :	que la ou les rubrique(s) de la nomenclature des installations classée	
Numéro de rubrique	Désignation de la rubrique (intitulé simplifié) avec seuil	Identification des installations exprimées avec les unités des critères de classement	Régime
2714	transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de textiles usagés	seuil enregistrement : 1 000 m3 classement actuel : 3 500 m3 (enregistrement) classement futur demandé : 11 500 m3 (enregistrement)	Enregistrem ent
٠			

4.4 Installati	ions, ouvrages, trav	aux, ac	tivitės	(IOTA):	
Si oui:				ue(s) relevant de la réglementation IOTA ? Oui □ es à l'installation classée ? Oui □ Non □	Non 🗵
- la proximité d Oui □ Non		stallation	classé	e est-elle de nature à en modifier notablement les dangers ou inconv	énients ?
- indiquez la (d	ou les) rubrique(s) co	ncernée	(s) :		
Numéro de rubrique	Désignation de la ru simplifié) av		ntitulé	Identification des installations, ouvrages, travaux, activités (IOTA)	Régime
5.1 Veuillez jo générales édic permettre de ju les prescription Attention, la jus annexes (exern Vous pouvez ir pièces obligato 5.2 Souhaitez- Si oui, veuillez	tées par arrêté minis ustifier que votre inst us générales édictées stification de la confo nple : plan d'épandag ndiquer ces pièces de vires. vous demander des	permetta stériel, si allation s s par arro ormité à l ge). ans le tal aménage	ant de pus réscoumisce de la referencia	justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les serve des aménagements demandés au point 5.2. Ce document deve à déclaration connexe à votre activité principale fonctionnera en co istériel. In inistériel de prescriptions générales peut exiger la production de piè et votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitul aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus? Oui ture, l'importance et la justification des aménagements demandés. des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.	ra également nformité avec eces latif des
6. Sensibilité	environnemen	tale en	fonc	tion de la localisation de votre projet	
informations r référer notamn Le site Interne l'adresse suiva Cette plateforr Vous pouvez é	nécessaires pour rei ment à l'outil de carto et du ministère de l'e ante : https://www.ec me vous indiquera la	mplir le ographie nvironne cologique définitio la cartog	tableau interac ment v -solida n de ch graphie	ion de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin du ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructe tive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale, vous propose un regroupement de ces données environnementales pire gouv.fr/linformation-environnementale#e2 nacune des zones citées dans le formulaire. d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national diver/).	urs, et vous par région, à
Le projet	t se situe-t-il :	Oui l	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?	11 33 34 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
Dans une zone écologique, fai floristique de ty (ZNIEFF) ?		0			
En zone de mo	ontagne ?		E		
	e couverte par un ection biotope ?		•		



į			7		-
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		•		
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×		
	Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		•		
	Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	0	×		
	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	п	ē		
	Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		•		
	Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	П	æ		
	Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]		×		
	Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		•		
	Dans un site inscrit ?		×		
	Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?	
	D'un site Natura 2000 ?		R	*	
	D'un site classé ?				

7. Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

	nce potentielle de Istallation	Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle
	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×		g.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	Ξ		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		▣		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	_			
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	; 	•		
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	0	•		

CIN

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		•	0	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	я	0	0	6 parcelles en fond de site pour un total d'environ 4 000 m2
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		•	0	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	_	
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	R			la collecte des textiles se fait à l'aide des camionnettes du site en journée
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	0	0	bruit lié aux installations et aux véhicules mais peu de machines, pas de machines bruyantes, nouveaux bâtiments en béton insonorisants, habitations éloignées (330 m)
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		8	0	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?				
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	×		



	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×			chaudières au gaz naturel de chauffage du site de puissance réduite (< 1 MW)
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	•		0	eaux usées sanitaires uniquement dirigées vers le réseau d'égouts de la commune relié à une station d'épuration
	Engendre t-il des d'effluents ?		◼	П	
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	×	0		environ 0,5 % de la part des produits entrants (sacs, emballages divers, produits hétérogènes) est triée et compactée. Il s'agit de déchets non dangereux
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		▣		
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	¥			la partie arrière du site actuellement en terre cultivée sera construite
	avec d'autres activit		1 cont	Lollas	susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés '
Dui 🔲 No		o du /	. 1, 50H	-clies :	Subsequisies a englocification avec a aunes projets existante od approuves
				ia.	
- Same of the Control	ce transfrontalière				



7.4 Mesures d'évitement et de réduction	
Description, le cas échéant, des mesures et des	caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les probables effets négatifs té humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant
de ces éléments) :	te frantaine (pour plus de precision, il vous est possible de joindre une armexe traitant
8. Usage futur	
définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le d	proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de ere d'urbanisme [5° de l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement].
usage industriel	to a second do you wanted many.
dage medaliter	
. Commentaires libres	
. Engagement du demandeur	
	1 2000
Chanteloup les Vignes	Le avril 2022
ignature du demandeur	I P DEL NIC
	House Boson H & England Boson H W H want
	nous avons raison de croire en l'Homme
/ // An '	RRS LE RELAIS VAL DE SEINE Ecoparc des Cettens - Secteur 1 Jaune
(4/10)	15, rue Panhard Levassor 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES
	fel = d ⁴ = 2 74 85 85 / Fax : 01 39 70 84 83
17	HC3 VETSATTES: B 293 BOT 394, TVA FR (1) 201 201

Bordereau récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement

Vous devez fournir le dossier complet en trois exemplaires, augmentés du nombre de communes dont l'avis est requis en application de l'article R. 512-46-11. Chaque dossier est constitué d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre enregistrement, parmi celles énumérées ci-dessous.

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièces	
de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	×
7, le plan au 1/2 500 doit couvrir ces distances augmentées de 100 mètres [2° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	×
P.J. n°3 Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau [3° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	æ
Requête pour une échelle plus réduite :	
En cochant cette case, je demande l'autorisation de joindre à la présente demande d'enregistrement des plans de masse à une échelle inférieure au 1/200 [titre 1er du livre V du code de l'environnement]	
P.J. n°4 Un document permettant au préfet d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols	
P.J. n°5 Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 512-7-3 dont le pétitionnaire dispose ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'enregistrement, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation [7° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	æ
P.J. n°6 Un document justifiant du respect des prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées applicables à l'installation. Ce document présente notamment les mesures retenues et les performances attendues par le demandeur pour garantir le respect de ces prescriptions [8° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement] Pour les installations d'élevage, se référer au point 5 de la notice explicative.	ш

2) Pièces à joindre selon la nature ou l'emplacement du projet :

Pièces	
Si vous sollicitéz des aménagements aux prescriptions générales mentionnés à l'article L. 512-7 applicables à l'installation :	
P.J. n°7. – Un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés [Art. R. 512-46-5 du code de l'environnement].	
Si votre projet se situe sur un site nouveau :	
P.J. n°8 L'avis du propriétaire, si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du l de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du l de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement].	•
Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	
P.J. n°9 L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation [1° du l de l'art. 4 du décret n° 2014-450 et le 7° du l de l'art. R. 512-6 du code de l'environnement]. Cet avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur.	Ξ
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'un permis de construire :	
P.J. n°10. – La justification du dépôt de la demande de permis de construire [1° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	•
Si l'implantation de l'installation nécessite l'obtention d'une autorisation de défrichement :	
P.J. n°11. – La justification du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement [2° de l'art. R. 512-46-6 du code de l'environnement]. Cette justification peut être fournie dans un délai de 10 jours après la présentation de la demande d'enregistrement.	

Si l'emplacement ou la nature du projet sont visés par un plan, schéma ou programme figurant parmi la liste

suivant : P.J. n°1 2 Les éléments permettant au préfet d'apprécier, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec les plans, schémas et	
programmes suivants: [9° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du code de l'environ nement	¥
- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) prévu par les articles L. 212-3 à L. 212-6 du code de l'environ nement	
- le sché ma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3	
- le plan national de prévention des déchets prévu par l'article L. 541-11 du code de l'environnement	
- le plan national de prévention et de gestion de certaines catégories de déchets prévu par l'article L. 541-11-1 du code de l'environ nement	
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets prévu par l'article L. 541-13 du code de l'environnement	×
- le programme d'actions national pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	
- le programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole prévu par le IV de l'article R. 211-80 du code de l'environnement	
- le plan de protection de l'atmosphère prévu à l'article L. 222-4 du code de l'environnement	
Si votre projet nécessite une évaluation des incidences Natura 2000 :	
P.J. n°13 L'évaluation des incidences Natura 2000 [article 1° du l de l'art. R. 414-19 du code de l'environnement]. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence [Art. R. 414-23 du code de l'environnement].	
P.J. n°13.1 Une description du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque le projet est à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ; [1° du l de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	
P.J. n°13.2. Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 [2° du l de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	
Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation [2° du l de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	
P.J. n°13.3 . Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets dont vous êtes responsable, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites [Il de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	
P.J. n°13.4. S'il résulte de l'analyse mentionnée au 13.3 que le projet peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables [III de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	0
P.J. n°13.5. Lorsque, malgré les mesures prévues en 13.4, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre : [IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement] :	0
- P.J. n°13.5.1 La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 du code de l'environnement; [1° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	
 P.J. n°13.5.2 La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au 	
13.4 ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ; [2° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement]	
- P.J. n°13.5.3 L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées par vous [3° du IV de l'art. R. 414-23 du code de l'environnement].	

Oh

P.J. n°14. - La description :

- Des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du gaz à effet de serre ;	
- Des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre de l'installation ;	
 Des mesures de surveillance prises en application de l'article L. 229-6. Ces mesures peuvent être actualisées par l'exploitant dans les conditions prévues par ce même article sans avoir à modifier son enregistrement 	
P.J. n°15. Un résumé non technique des informations mentionnées dans la pièce jointe n°14 [10° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	
Si votre projet concerne une installation d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW :	
P.J. n°16 Une analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid. Un arrêté du ministre chargé des installations classées et du ministre chargé de l'énergie, pris dans les formes prévues à l'article L. 512-5, définit les installations concernées ainsi que les modalités de réalisation de l'analyse coûts-avantages. [11° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	
P.J. n°17 Une description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation Sont fournis notamment les éléments sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, tels que la récupération secondaire de chaleur. [12° de l'art. R. 512-46-4 du code de l'environnement]	
Si votre projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910 :	
P.J. n°18 Indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP	
3) Autres pièces volontairement transmises par le demandeur : Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les pièces supplémentaires que vous souhaitez transmettre à l'administration.	

Pièces	

